

Plan de protection de l'Institut Catholique La Salésienne

Covid-19, se protéger et protéger les autres Août 2020

Ce plan décrit les règles de fonctionnement applicables à l'Institut Catholique La Salésienne à partir du 24 août 2020.

Le plan de protection de l'Institut Catholique La Salésienne se fonde sur les décisions du Conseil Fédéral, des autorités cantonales, du Département de l'Instruction Publique et des conseils de l'Office Fédéral de Santé Publique. Ce plan de protection est mis à jour selon l'évolution des directives officielles.

L'ensemble du personnel et des élèves a été informé et formé à ces règles sanitaires. En cas de modifications de ces règles, le plan de protection est mis à jour et les parents en seront informés.

Le plan de protection est consultable sur le site internet de l'école et transmis aux services du DIP à leur demande.

Mesures générales

Accès à l'établissement

Accès à l'école primaire :

Le parking de l'école reste fermé au stationnement des véhicules, son esplanade étant réservée à la circulation piétonne des enfants et des parents et à l'attente de la sortie des primaires.

Le stationnement est possible au parking de l'Uche.

Dépose-minute possible sur le Chemin de la Salésienne et accès piéton par le portail.

Accès à l'école enfantine :

Accès piéton par le portail Route de Veyrier et sortie par le portillon Chemin de la Salésienne.

Il est demandé aux familles qui viennent chercher plusieurs enfants de ressortir de l'école enfantine par le portillon prévu à cet effet et d'attendre sur l'esplanade extérieure la sortie des enfants de primaire.

Accès le mercredi :

Seul le portail principal est ouvert pour accéder par l'esplanade à la garderie et aux activités du mercredi.

Gestes barrière

- Garder ses distances
- Se laver soigneusement et régulièrement les mains
- Ne pas se serrer la main, éviter les embrassades
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude

Des affiches posées dans les salles et les espaces de circulation rappellent ces gestes barrière.

Une « corde de promenade » avec poignées va être mise en place à l'école enfantine pour des sorties sécurisées sans se tenir la main.

Nettoyage, aération et désinfection

Du gel hydroalcoolique est à disposition des élèves et des adultes pour se laver les mains à l'entrée de l'école, dans chaque bureau et chaque salle de classe ainsi que dans le bus scolaire.

Le nettoyage quotidien par une équipe professionnelle est renforcé et complété par une désinfection matin et après-midi des poignées de portes et surfaces de contact dans les sanitaires et salles de classe notamment.

Les salles de classe doivent être aérées systématiquement pendant les temps de pause.

Le matériel de sport est désinfecté après usage à chaque changement de classe ou de groupe.

Retour d'un pays à risque

Suivant les consignes fédérales et cantonales, les élèves qui séjournent dans un pays à risque selon la liste en vigueur doivent prévoir une période de dix jours entre leur retour en Suisse et leur retour en classe.

Les mêmes directives s'appliquent au personnel de l'école.

Si une modification de la liste des pays à risque intervient pendant le séjour, il convient de prévenir l'école au plus vite de l'absence pour quarantaine.

Un test négatif au Covid-19 ne dispense pas d'effectuer jusqu'au bout la période de quarantaine.

Mesures pour les élèves

Scolarisation et présence

L'école assure la scolarisation en présentiel selon les horaires habituels. La scolarité est obligatoire. La mise en place de l'école à distance n'est pas une alternative à la présence en classe mais une mesure exceptionnelle qui serait uniquement mise en place en cas de fermeture d'une classe ou de l'école.

En cas de fermeture d'une ou plusieurs classes, l'école à distance serait mise en place immédiatement avec les moyens numériques (plateforme et applications) adéquats.

Etat de santé

Les élèves qui présentent des symptômes légers (rhinorrhée, légère toux, maux de gorge) sont autorisés à fréquenter l'école si leur état général le permet. En cas d'altération de l'état de santé (avec fièvre ou autres symptômes), il est recommandé de garder l'enfant à la maison et de suivre les indications du médecin qui évaluera la situation.

En cas de symptômes avérés pendant le temps scolaire, l'enfant est pris en charge par l'infirmière, un masque lui est fourni (si l'enfant le tolère) jusqu'à son retour au domicile. Les parents sont avertis et doivent venir chercher l'enfant le plus rapidement possible pour une consultation médicale. L'école doit être avertie des recommandations du médecin.

Tout cas de Covid-19 confirmé est à signaler sans délai.

Distance sociale

Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas aux élèves de l'école obligatoire. Il faut toutefois veiller à apprendre progressivement aux enfants cette notion de distance sociale.

Les enseignants veilleront ainsi à sensibiliser les enfants et à leur apprendre à éviter les rapprochements physiques et contacts inter-personnels (ne pas se donner la main, dire bonjour « de loin » aux adultes... »)

Hygiène et masques

Le port du masque n'est pas adapté pour les élèves. En cas de vulnérabilité particulière, le port du masque en classe est autorisé, si l'enfant le tolère. Dans ce cas, le masque est fourni par les parents.

Le lavage des mains est supervisé plusieurs fois par jour, à l'entrée et à la sortie de la classe (arrivée, récréations, pause du midi, retour en classe...), du gel hydroalcoolique est disponible dans chaque classe ainsi qu'un point d'eau. Les élèves se lavent les mains aux sanitaires. Du savon est à disposition et régulièrement réapprovisionné.

La fontaine à eau extérieure n'est pas en service. Chaque enfant dispose de sa gourde individuelle fourni par les parents.

Restaurant scolaire

La restauration scolaire est proposée à tous les élèves.

Le passage des enfants au restaurant est espacé par degrés pour ne pas mélanger les classes et la file d'attente est espacée par des marquages au sol pour respecter la distance à l'arrivée au restaurant scolaire.

Les enfants mangent par petits groupes régulièrement espacés par des espaces vides. L'ensemble de l'espace est utilisé pour répartir les enfants.

Le personnel est équipé de masques afin de se protéger et de protéger les élèves. Les normes sanitaires de l'entreprise Novae renforcent celles de l'école.

Les plateaux sont préparés en avance afin que les élèves ne manipulent pas la vaisselle et les couverts et les mets sont posés sur le plateau par le personnel pour que les enfants ne touchent pas les fruits et le pain.

Mobilier, locaux et équipements seront désinfectés tout au long de la journée suivant les normes en vigueur.

Les serviettes et bavoirs personnels des classes enfantines sont rangés dans des cases individuelles.

Le restaurant scolaire est aéré pendant le service autant que les conditions météorologiques le permettent, ainsi qu'avant et après.

Goûter

Il est rappelé aux enfants de ne pas partager les goûters qui doivent être conditionnés dans des boîtes individuelles.

Sieste

La sieste pour les petits est maintenue.
Les enfants se lavent les mains avant d'entrer dans la salle.
Les lits sont nominatifs et sont nettoyés après chaque usage.

Jeux et récréation

Les ballons et autres matériels sont autorisés et désinfectés régulièrement. Les jeux des classes enfantines sont nettoyés après usage.

Activités sportives

Les activités sportives sont maintenues et organisées selon les principes du plan de protection cantonal relatifs aux leçons d'éducation physique.

Les leçons sont pratiquées en extérieur lorsque cela est possible. L'hygiène des mains est rappelée à chaque leçon et le matériel nettoyé et désinfecté entre chaque classe ou groupe.
Les vestiaires sont accessibles aux élèves. Le lavage des mains est obligatoire avant la pratique sportive.

Activités parascolaires et du mercredi :

Ce plan de protection et les mesures sanitaires s'appliquent à toutes les activités et tous les intervenants à qui il est communiqué.

Mesures pour les parents d'élèves

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les parents d'élèves dans l'enceinte de l'Institut Catholique La Salésienne (chemin, cour et intérieur).

Accompagnement des enfants :

Les enfants des primaires sont accompagnés par leurs parents sur l'esplanade jusqu'au portillon. L'accès à la cour est réservé aux enfants. Les parents d'élèves qui souhaitent rencontrer un enseignant sont priés de prendre rendez-vous.

En classes enfantines, une période de transition est acceptée pour les plus jeunes (jardin d'enfant, 1P): en début d'année, les parents peuvent accompagner l'enfant jusqu'à la classe puis jusqu'au couloir en respectant le port du masque et l'usage du gel à l'entrée de l'école. Progressivement, tous les enfants des classes enfantines seront amenés à être pris en charge par les assistantes au portail des enfantines.

Accès à l'école et au personnel :

Les parents d'élèves sont reçus sur rendez-vous par le personnel enseignant ou administratif. Les réunions sont organisées dans le respect des gestes barrière et la présence d'un seul parent par enfant est recommandée.

La présence des parents d'élèves aux événements de la communauté de la Salésienne (messes, mot du jour...) est suspendue.

Circulation et présence des parents :

Les parents d'élèves sont invités à respecter le marquage au sol (enfantines) et les points d'accès à l'école sans traverser la cour d'un bâtiment à l'autre. Après avoir déposé leur enfant, les parents sont priés de quitter l'école pour ne pas créer de regroupement.

Mesures pour les personnels

Distance physique :

Les membres du personnel doivent observer un respect en tous lieux de la distance minimale d'1m50 avec tout autre adulte, ou porter un masque quand ce n'est pas possible.

Le port du masque est systématique en présence des parents d'élèves et personnes extérieures, ainsi que pendant les temps de regroupement des personnels dans l'école (, célébrations, salle de réunion, couloirs...).

L'Institut la Salésienne fournit les masques à l'ensemble des personnels et un stock suffisant est à disposition pour l'année scolaire.

La protection de l'espace d'accueil a été renforcé par des barrières matérielles (plexiglas).

Les lieux de réunion et de repas ont été réaménagés pour garantir la distanciation physique.

Etat de santé :

En cas de fièvre ou symptôme (maux de gorge, toux, insuffisance respiratoire ou douleurs dans la poitrine, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût ou d'autres symptômes comme des maux de tête, une faiblesse générale ou sensation de malaise, des douleurs musculaires, un rhume, des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre ou éruptions cutanées), tout membre du personnel doit rester à son domicile, consulter son médecin et suivre ses recommandations quant à un dépistage.

Tout cas de Covid-19 confirmé sera signalé et l'Institut Catholique La Salésienne suivra la décision du médecin cantonal sur les mesures à prendre.